

Rwanda

Une perversité minutieusement planifiée jusque dans la négation.

Colette Braeckman

Le Soir, 7 avril 1998, page 8

Une perversité minutieusement planifiée jusque dans la négation Les allégations selon lesquelles, dans les heures suivant l'attentat, la population, n'écoulant que sa colère, aurait spontanément réagi et massacré Tutsis et Hutus de l'opposition, n'a jamais réellement tenu la route. Il s'est agi d'un crime minutieusement conçu et préparé. Cette préparation fut d'abord psychologique : les esprits ont été conditionnés par la radio des Mille Collines et la presse extrémiste, qui mirent en cause les accords d'Arusha, qualifièrent les Tutsis de traîtres et de cancrelats. Ils lancèrent une campagne antibelge, à laquelle participèrent des militaires français.

La préparation fut ensuite matérielle : achat et distribution d'armes, grenades, machettes ; formation, dans les camps militaires, des miliciens Interhahamwe qui apprirent comment tuer efficacement – trois coups de machette assenés notamment sur la carotide ; recensement de la population tutsie dans les villes (dans les campagnes, ce n'était pas nécessaire), établissement des listes de victimes.

La mécanique de la "machine à tuer" est aujourd'hui très largement

connue. Moins souvent étudiés sont ses ressorts psychologiques, autrement plus subtils encore.

L'aveu rare

La caractéristique du génocide rwandais, qui, sans moyens techniques sophistiqués, mit à mort un million de citoyens en trois mois, repose sur l'effet de masse : de manière systématique, les leaders, les organisateurs du crime, réussirent à endoctriner et à pousser devant eux des civils qu'ils poussaient à tuer, par la contrainte, la peur ou la persuasion. Ce qui ne rend pas ces civils moins coupables : à l'occasion du procès Papon, les évêques français viennent encore de rappeler le devoir de résistance à un ordre injuste et les impératifs de la conscience individuelle...

C'est pour cela aussi que la justice rwandaise se trouve dans l'impasse : si un ou deux millions de personnes ont, physiquement, participé au crime, comment les départager, comment les juger ? D'autant plus, autre particularité rwandaise, que l'ascendant des autorités est demeuré intact : dans les camps de réfugiés comme dans les pri-

sons, le contrôle social, l'encadrement exercé par les responsables n'ont pas été affaiblis !

Certains observateurs le reconnaissent : dans les camps, la communauté internationale n'a pas su ou voulu réaliser de séparation entre "la masse" et ses leaders, mais dans ses prisons, le gouvernement rwandais a commis la même erreur. C'est pourquoi l'aveu de culpabilité, prévu par la loi sur le génocide, qui implique une prise de distance par rapport au groupe, demeure extrêmement rare.

Seule, la justice...

Cette dilution des responsabilités particulières dans une masse anonyme s'est vérifiée aussi lors de l'exode vers la Tanzanie ou le Zaïre : en se cachant dans la foule, les cadres du génocide étaient assurés non seulement d'être insaisissables et impunis, mais aussi nourris et protégés par des organisations humanitaires incapables de faire le partage.

Jusqu'au bout, y compris dans la fuite éperdue et tragique dans les forêts zaïroises, militaires, responsables politiques et simples civils demeurèrent ainsi mélangés, ce qui exposa les derniers à un destin pitoyable : ils servirent de bouclier humain entre les combattants, furent abattus par les

leurs lorsqu'ils tentaient de rebrousser chemin, et furent massacrés par les troupes adverses qui apaisaient sur les plus faibles, ceux qu'ils rencontraient en chemin, leur soif de vengeance.

Durant l'exode, dans les camps comme dans la fuite, ce mélange de coupables et d'innocents, de civils et de militaires avait aussi une raison politique : il permettait de mettre en uvre un processus de victimisation générale et accréditait la thèse du double génocide. Les attaques actuelles dans le nord-ouest du Rwanda procèdent de la même technique : les hommes en armes ne sont pas seuls, et ne sont pas les plus nombreux. Chaque fois qu'ils en ont la possibilité, ils se font précéder par de vastes groupes de civils, qui crient, chantent, sifflent ou battent tambour. Des civils qui se jettent eux aussi sur les cibles désignées (comme le camp de réfugiés tutsis de Mudende ou de Kinigi) et qui, par la suite, se retrouveront face à l'armée lorsqu'elle tirera dans le tas, ce qui alimentera automatiquement la protestation internationale et fournira de l'eau au moulin du double génocide.

Comment arrêter cette mécanique infernale ? M^e Eric Gillet écrivait dans « *Les Temps Modernes* » : Seule la justice rendra sa part de vérité à chacun...

C. B.